



**Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, faite à Bâle, le 22 mars 1989 - Adhésion par Tuvalu.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 21 août 2020, Tuvalu a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 19 novembre 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 25 de la convention.

